Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260924-2026_09_24_08-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle polyvalente de Confort-Meilars, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS, Michel VAN PRAET ;

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY ;

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU, Patrick LE DREAU ;

GOULIEN : Henri GOARDON ;

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON ;

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER ;

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD ;

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER ;

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES ;

Absent(e)s :

AUDIERNE : Sandrine PAUL (procuration à Carine THOMAS) ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE (procuration à Nadine KERSAUDY) ;

PLOUHINEC : Romuald GARNIER (procuration à Florian LE BARS), Solène JULIEN LE MAO (procuration à Yvan MOULLEC) ; Armelle STREIFF LE BOZEC (procuration à Sylvie LE BORGNE) ;

Assistait également à la séance :
Fabien Bourdon et Agathe Rampillon, service de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre d'absents : 5
Nombre de procuration : 5
Nombre de votants : 31

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260924-2026_09_24_08-DE

2026-09-24-08 Décision modificative budgétaire – budgets de zone d'activité

Les budgets 2026 de zone d'activité ont été voté en février sans reprise des résultats. Il convient à présent de procéder à une décision modificative budgétaire afin d'intégrer le résultat des exercices antérieurs. La décision modificative comprend les éléments du tableau ci-dessous. Vous trouverez en annexe les budgets complets avant et après décision modificative.

Budgets	Dep/Rec - Fonct/Inv	Compte	Montant BP	Montant DM	Nouveau montant budget	Observations
Lesvenez	dep fonct	65822	0,00 €	52 794 €	52 794,10 €	
Lesvenez	dep fonct	71355	0,00 €	1 428 €	1 428,33 €	
Lesvenez	rec fonct	71355	0,00 €	1 758 €	1 758,00 €	
Lesvenez	rec fonct	002	0,00 €	52 464 €	52 464,43 €	Excédent de fonctionnement à reverser au BG
Lesvenez	dep inv	3555	0,00 €	1 758,00 €	1 758,00 €	
Lesvenez	dep inv	001	0,00 €	1 428,33 €	1 428,33 €	
Lesvenez	rec inv	168748	0,00 €	1 758,00 €	1 758,00 €	
Lesvenez	rec inv	3555	0,00 €	1 428,33 €	1 428,33 €	
Kerguerrien	dep fonct	71355	0,00 €	47 117,08 €	47 117,08 €	
Kerguerrien	dep fonct	002	0,00 €	82 641,61 €	82 641,61 €	Déficit du budget de zone, pas comblé par le BP en 2026
Kerguerrien	rec fonct	7133	0,00 €	46 653,61 €	46 653,61 €	
Kerguerrien	rec fonct	75822	0,00 €	83 105,08 €	83 105,08 €	
Kerguerrien	dep inv	3555	0,00 €	48 653,61 €	48 653,61 €	
Kerguerrien	dep inv	001	0,00 €	47 117,08 €	47 117,08 €	
Kerguerrien	rec inv	168748	0,00 €	48 653,61 €	48 653,61 €	
Kerguerrien	rec inv	3555	0,00 €	47 117,08 €	47 117,08 €	
Ty Frapp	dep fonct	65822	0,00 €	21 454,00 €	21 454,00 €	Excédent de fonctionnement à reverser au BG
Ty Frapp	rec fonct	002	0,00 €	21 454,00 €	21 454,00 €	

Le conseil communautaire, à l'unanimité :
Approuve la proposition de décision modificative budgétaire ;
Autorise le Président à effectuer les virements vers le budget principal.

Pour copie certifiée conforme,
A Confort-Meilars,

Le 24 septembre 2026

Yvan MOULLEC

Signature numérique de Yvan MOULLEC
Date : 2026.10.09 16:31:16 +02'00'

Le Président,

Yvan MOULLEC

COMMUNAUTE DE COMMUNES Cap Sizun - Pointe du Raz FINISTERE

Le Secrétaire de séance,

Florent LARDIC

Date de mise en ligne : le 9 octobre 2026